

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Green Bonds Euro.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0013422839	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	Néant	Néant	5 000 euros
X	FR0013422813	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	10 000 euros	Néant	1 500 euros
VYV OBLIGATION EURO	FR0013422821	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Objectif de gestion

Le FCP cherche à procurer aux porteurs de parts une performance annuelle, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 3 ans en intégrant une démarche ESG et en concourant à la transition énergétique et écologique pour contribuer à limiter l'ampleur du réchauffement climatique en accord avec les engagements de l'accord de Paris sur le climat.

La démarche déployée vise à réduire les risques réputationnels et financiers liés aux externalités négatives du changement climatique et capter des opportunités en investissant dans des entités émettrices qui ont des profils de qualité en matière environnementale, et à contribuer à les faire progresser sur les enjeux environnementaux en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return coupons réinvestis.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Total Return est un indice représentatif du marché des obligations à taux fixe de catégorie investissement » libellées en euros. Il regroupe des obligations d'entreprises ou des obligations sécurisées. L'appartenance d'un émetteur à cet indice se fait sur la base de la devise d'émission de l'obligation et pas sur le pays de l'émetteur.

Cet indice est disponible sur le site internet www.bloomberg.com. Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est LBEATREU Index. La gestion est totalement active et libre.

Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net du fonds, en instruments financiers de taux de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Le fonds investit au moins 75% de son actif net en obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA (International Capital Market Association). Le Fonds peut également investir dans des titres de créance négociables, TNMT, EMTN, instruments du marché monétaire, obligations convertibles, hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos », obligations callable et puttable), dans la limite de 10% de l'actif net du fonds, dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou Fonds d'investissement éligibles et recourir dans la limite d'une fois l'actif du fonds, à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

Le processus d'investissement, fondé sur une approche fondamentale (top-down) et spécifique (bottom-up), est élaboré d'après une vue stratégique complétée d'une vue tactique.

Cette double vision, conciliant une analyse économique et une analyse de marché, ainsi qu'une analyse à horizon moyen terme et une analyse à horizon court terme, nourrit le process d'allocation (géographique, sectorielle, de point de courbe, de type de taux, de durée, ...) et de construction du portefeuille.

L'espérance de performance est issue de la mise en place de stratégies d'allocation sur différents moteurs de performance :

- Positionnement sur la duration ou sensibilité,
- Choix des points de courbe de rendement,
- Allocation par sous-classe d'actifs :
 - o Etats/Sécurisés/Crédit,
 - o Crédit high beta/low beta.
- Allocation sectorielle au sein du Crédit,
- Répartition géographique,
- Allocation par types de taux (nominaux, variables, réels, indexés),
- Pilotage du rating moyen,
- Allocation par type de séniorité (senior, subordonné, hybride, ...),
- Appréciation du niveau de spread,
- Étude de la valeur relative (rich, cheap),
- Pilotage de la volatilité.

L'allocation stratégique s'accompagne d'une stratégie tactique et dynamique.

La mise en place des allocations est réalisée après détermination de points d'entrée, avec une espérance de gains et des objectifs de points de sortie. Le timing d'intervention, le picking et la fixation du poids de chaque exposition allouée sur les stratégies résultent de nos analyses en valeur absolue et relative. Les études comparatives permettent d'évaluer la cherté relative immédiate et son évolution dans le temps.

La gestion dynamique évolue selon les thèmes d'investissement retenus, les stratégies sélectionnées, les situations et les opportunités de marché. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré, est comprise entre « 0 » et « + 8 ».

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change sur les devises.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le process de gestion se décline en trois étapes :

- 1) L'analyse macroéconomique, 2) la formalisation des prévisions, et 3) la construction de portefeuille.

1- Analyse macroéconomique

Le process de gestion taux s'insère dans le process global ayant pour objectif l'optimisation de la performance pour un niveau de risque donné. Le process est fondé sur l'analyse macroéconomique avec une approche « top-down », au travers du Comité Vue et Scénarios Macro , qui réunit trimestriellement les équipes de gestion, d'analyse crédit et ESG, Stratégie et Recherche Macro des risques, du développement et la Direction Générale, avec la conviction que les marchés financiers sont principalement guidés par la macroéconomie.

2- Formalisation des prévisions et orientations de gestion

Via l'analyse qualitative des gérants sur le marché des taux, le Comité Crédit établit et formalise des prévisions et les traduit en orientations de gestion sur les sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles.

Les principales conclusions sont revues, chaque mois, par l'ensemble des équipes susvisées et, le cas échéant, ajustées durant le Morning Meeting.

3- Construction du portefeuille

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille permettant :

- la prise en compte systématique du facteur de « liquidité »,
- la création de valeur à partir de la diversification des sous-classes d'actifs et des supports,
- une intégration des contraintes spécifiques au portefeuille.

Le choix des titres se base, en premier lieu, sur un univers d'investissement défini correspondant aux émetteurs de dettes situés dans la zone euro ou un pays membre de l'OCDE. Les émissions sont, quant à elles, libellées en euro. La sélection de titres s'opère principalement au sein de l'univers des obligations dites « vertes ». Les « obligations vertes » sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel, des Green Bonds Principles (GBP) de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA). Les « obligations vertes » éligibles à l'investissement dans le cadre du Fonds financent des projets de durabilité environnementale et des projets d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, au sens de la nomenclature définie dans le cahier des charges du label GreenFin. Le gisement est revu lors des revues de portefeuilles mensuelles puis validés par le Comité Risques sur le plan de la solvabilité.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers

Ainsi les décisions d'investissement sont prises :

1. Dans le respect de l'objectif de réduire la température à 1,5 degrés à horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat (objectif intermédiaire à 2,6 degrés, à horizon 2035) pris dans le cadre de sa labellisation Greenfin. A cette fin le Fonds l'investit dans, des « obligations vertes » entendues comme celles respectant le standard de marché actuel, des Green Bonds Principles (GBP) de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA). Pour être dites « vertes », les obligations doivent réunir les quatre caractéristiques : (1) l'utilisation des fonds levés doit financer des (2) projets poursuivant des objectifs de préservation de l'environnement, ce qui est assuré par (3) un fléchage des fonds sur lequel l'émetteur (4) reporte annuellement.
2. Dans le respect des exclusions prévues au Prospectus du Fonds, les émetteurs suivants sont exclus de l'univers d'investissement, notamment :
 - a) Armes controversées : ceux contrevenant aux conventions sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnelles et sur leur destruction (dite convention d'Ottawa, 1997) et sur les armes à sous munitions (dite convention d'Oslo, 2008) ;
 - b) Combustibles fossiles et filière nucléaire : ceux dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles et de l'ensemble de la filière nucléaire ;
 - c) Les sociétés dont le chiffre d'affaires réalisé dans les activités suivantes est supérieur ou égal à 33% :
 - o les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES ;
 - o l'incinération sans récupération d'énergie ;
 - o l'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ;
 - o l'exploitation forestière, sauf si elle est gérée de manière durable et l'agriculture sur tourbière.

Par ailleurs, le Fonds pourra investir dans les obligations « vertes » émises par les émetteurs visés aux points b) et c) :

3. Dans le respect des politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf
4. En tenant compte de la notation ESG des émetteurs :

Emetteurs privés :

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité.
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain.
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs.

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

1. D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
2. D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Emetteurs publics :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable et un indice a été désigné comme indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ». Par conséquent, le Fonds est dit « Article 9 » au sens du Règlement SFDR. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'OPCVM n'a pas vocation à détenir des actions en direct. L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles n'excèdera pas plus de 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds doit être investi à minimum 75% de son actif net dans des obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA (International Capital Market Association). Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN, TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, indexées), convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos ») émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La société de gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +8 »
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE y compris des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net du fonds

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM,
- De FIA européens,
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion.

Les OPC détenus par le fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque de taux
- Couverture du risque de crédit
- Couverture du risque action
- Couverture du risque de change
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, dans la limite de 10% de son actif, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. L'ensemble de ces opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion. Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 10% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (obligataires, monétaires...). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de « 0 » à « +8 ». En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 8 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 8% de la valorisation du Fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité des actifs sous-jacents :

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/vente, ce qui augmente la volatilité du fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents) et à certaines catégories de titres sur lesquels le fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres « High Yield »). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse.

Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque associé aux obligations convertibles :

Le fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de marché actions :

Le fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions via des obligations convertibles (maximum 10% de l'actif du fonds). Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :

L'OPCVM pouvant être exposé sur les marchés émergents au travers de ses investissements en instruments de taux, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution du cours de ces titres peut varier très fortement et très rapidement et impacter à la baisse la valeur liquidative de l'OPCVM. Le Fonds peut être exposé au risque pays émergents au maximum à hauteur de 10% de son actif.

Durée de placement recommandée

3 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management ;
- Changement de dénomination du FCP EGAMO OBLIGATION EURO au profit d'Ofi Invest Green Bonds Euro ;
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Obligation Euro.

CHANGEMENT(S) À VENIR

28/02/2025 :

- Création de deux parts : Afer Green Bonds et Afer Génération Green Bonds ;
- Modification de la stratégie : le FCP cherche à procurer aux porteurs de parts une performance annuelle, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU), coupons réinvestis, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 3 ans en intégrant une démarche ESG et en favorisant la transition énergétique et écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes ;
- Changement de benchmark : l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return est remplacé par l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU) ;
- Evolution des ratios :
 - Investissement en Green Bonds : minimum 90% de son actif net (hors liquidités, OPC et produits dérivés) ;
 - Obligations High Yield : limité à 30% de l'actif net ;
 - Subordonnées : limité à 30% de l'actif net ;
 - Pas d'investissement en « Contingent Convertibles » dits Cocos.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

L'exercice 2024 n'aura pas été l'année d'un changement « majeur » de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro. Une composante taux qui reste volatil et sur des niveaux comparables à ceux que nous avons connu en 2023 et des primes de risques faisant preuve d'une résilience remarquable, sur des niveaux pourtant relativement « faibles » historiquement. Le portage, attractif sur la classe d'actifs (3.61% en début d'exercice) a permis d'offrir aux investisseurs une performance nettement positive pour la seconde année consécutive à hauteur de +4.67% (+8.02% en 2023).

Les banques centrales ont débuté leurs cycles de baisse des taux directeurs avec une diminution 1% pour la BCE comme pour la FED, clôturant l'année respectivement à 3% sur le taux de dépôt et sur une fourchette de 4.25%-4.50%. Cependant, ces baisses étant largement anticipé par le marché début 2024, elles n'ont eu que peu d'effet sur les niveaux de taux des emprunts d'Etats, d'autant que la fin d'année a été marqué par une dernière réunion de politique monétaire de la FED (mi-décembre) qui a débouché sur une réduction des prévisions de baisse de taux directeurs pour 2025, passant de 4 à 2 (de 25pbs). La prudence affichée par J. Powell lors de la conférence de presse qui a suivi a confirmé que rien n'est acquis pour la poursuite du cycle de baisse de taux. Pour la BCE aussi la prudence est de mise pour la suite, C. Lagarde préférant ne pas s'engager sur le rythme à venir des baisses de taux directeurs.

Dans ce contexte et avec des investisseurs qui ont intégré les implications en termes d'inflation et de déficit budgétaire d'un second mandat de Donald Trump (hausse des droits de douane, lutte contre l'immigration illégale, stimulations fiscales, allègements règlementaires), le taux 10 ans allemand clôture en hausse de 34pbs à 2.36% et le taux 10 ans US également en hausse, mais plus nettement, à hauteur de 69pbs à 4.57%. Les taux 2 ans ont quant à eux diminué de 31pbs pour l'Allemagne à 2.08% et de 3pbs aux US à 4.24%. Les courbes de taux se sont donc pentifiées, un mouvement logique en phase d'assouplissement monétaire.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d'année continuent d'offrir un support important aux primes de risques qui restent stables contre ASW à +89pbs (+1pbs YTD) et diminuent de 37pbs contre dette d'Etat à 102pbs. Une stabilité d'autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n'a pas offert de perspectives particulièrement positives avec des données d'activité en territoire de contraction (PMI), l'incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douanes de Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

A noter que le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d'émissions d'entreprises financière et non financières (IG et HY), l'exercice 2024 s'inscrit donc comme une année record (592Mds€ en 2023).

Le rendement de la classe d'actif diminue de 44pbs sur l'exercice mais reste au-dessus du seuil des 3% en fin d'année à 3.17%.

Le Fonds a bénéficié du portage légèrement supérieur à 3% associé à une sensibilité non nulle au risque de taux et de crédit sur l'ensemble de l'exercice. La gestion dynamique du portefeuille a également bénéficié à la performance du Fonds.

Performances

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance du Fonds a été de 3,31% pour la part I, de 3,21% pour la part VyV Obligation Euro et de 3,36% pour la part X contre 2,64% pour son indice de référence (Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return coupons réinvestis).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Green Bonds Euro PART I	FR0013422839	29/12/2023	31/12/2024	3,31%	2,64%	4 705,79 €	4 861,63 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART VYV OBLIGATION EURO	FR0013422821	29/12/2023	31/12/2024	3,21%	2,64%	93,81 €	96,82 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART X	FR0013422813	29/12/2023	31/12/2024	3,36%	2,64%	1 414,72 €	1 462,30 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	3 699 143,58	2 886 846,14
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OPC	FR0010251660	AM EUR LIQU IC	856 296,10	1 342 856,60
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	AT0000A33SH3	AUST GO 2.9 05-29		818 536,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	FR001400DNU4	SOCI NA 3.125 11-27		810 224,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	DE0001030716	BUND 0.0 10-25		786 536,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	FR0014006UI2	SG SFH 0.01 12-26		762 800,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS2079716853	AAPL 0 11/15/25		683 851,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	FR0014003C70	BPIF 0.0 05-28		640 759,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	IE000GVLBXU6	IREL GO 3.0 10-43	622 170,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS2587298204	BANQ EU 2.75 07-28		609 240,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/12/2024
- Taux : Pas de position au 31/12/2024
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31/12/2024
- Options : Pas de position au 31/12/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, Ofi Invest Green Bonds Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Green Bonds Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500OJ1JC1SP3DZ150

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 90,27 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : 0 %**

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

L'objectif d'Ofi Invest Green Bonds Euro (ci-après le « **Fonds** ») porte prioritairement sur l'aspect environnemental en cherchant à contribuer positivement à la transition énergétique et écologique. A travers sa stratégie, le Fonds poursuit l'objectif de contribuer à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degrés à horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat. Dans ce but le Fonds également un objectif intermédiaire à savoir la limitation de la hausse de température à 2,6 degrés à horizon 2035. Toutefois, le Fonds ne sera pas géré en référence à un indice « Paris Aligned » ou « Climate Transition » dans la mesure où l'objectif de réduction de l'intensité carbone est fixé en référence à un indice basé sur la capitalisation boursière qui reflète l'état actuel des marchés internationaux et où le fonds intègre en outre des exigences ESG différentes de celles de ces indices, notamment de financement des objectifs de transition énergétique des émetteurs en accord avec les contraintes du label Greenfin.

En outre, les décisions d'investissement du Fonds prennent en compte la notation des caractères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (dite « note ESG »), attribuée à chaque émetteur par la société de gestion (v. rubrique « Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? »). Cette prise en compte de caractères ESG vise à influencer sur le comportement des émetteurs et promeut ainsi les caractères environnementaux et sociaux participant à établir leur note ESG :

- Le pilier environnemental de la note ESG prend en compte plusieurs caractères environnementaux, variant selon l'activité et le modèle de d'affaire des émetteurs concernés. Il repose ainsi sur l'intégration par les émetteurs, dans leur modèle d'affaire des risques liés : au changement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serres), à la préservation du capital naturel (comme la biodiversité ou l'eau), et à la pollution (émission toxiques et gestion des déchets). La recherche d'opportunités environnementales est également prise en compte, notamment dans les technologies propres, la construction et les énergies renouvelables.
- Le pilier social de la note ESG prend en compte plusieurs caractères sociaux, variant selon l'activité et le modèle de d'affaire des émetteurs concernés. Il tend ainsi à valoriser la prise en considération, par les émetteurs, des parties prenantes pertinentes en selon leur modèle d'affaires : les salariés, les fournisseurs, les clients et les communautés locales. La recherche d'opportunités sociales est également prise en compte, notamment en valorisant les émetteurs qui valorisent l'accès à la santé, au financement, à la communication, à une alimentation saine.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2024, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds était la suivante :

- Un indicateur de performance climatique, représentant **la température du portefeuille** était établi mensuellement : Au 31/12/2024, la température du portefeuille s'élevait à 1,89°C.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29 décembre 2023, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds était la suivante :

- Un indicateur de performance climatique, représentant la température du portefeuille était établi mensuellement : Au 29/12/2023, la température du portefeuille s'élevait à 3.29°C.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en considération au niveau de l'émetteur à travers les politiques d'exclusion sectorielles et normatives, et le suivi des controverses ayant trait aux enjeux de durabilité et de responsabilité sociale (RSE) des entreprises des émetteurs.

1. Les investissements de la société de gestion sont en effet encadrés lorsqu'ils concernent des émetteurs impliqués dans les secteurs suivants :
 - Pétrole et gaz
 - Charbon
 - Tabac
 - Huile de palme
 - Biocides et produits chimiques dangereux
2. Des politiques normatives en matière d'armement controversé et de respect du Pacte mondial et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail sont également en place.
3. Outre ces politiques d'exclusion sectorielles et normative, l'équipe ESG de la société de gestion opère un suivi des controverses auxquelles les émetteurs font face sur les enjeux de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises. La sévérité des ces controverses est évaluée en tenant compte des impacts sur les parties prenantes, des impacts sur l'entreprises et des mesures de remédiation adoptées. Ces controverses sont évaluées sur une échelle de 1 (mineure) à 4 (très élevée)

Sont ainsi considérés comme ne causant pas de préjudice important à un objectif de développement durable :

- Les émetteurs ne figurant pas sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives
- Les émetteurs ne faisant pas l'objet de controverse de sévérité élevée en matière de durabilité et de RSE
- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les indicateurs d'incidence négatives sont regardés au niveau de l'émetteur à travers les politiques d'exclusion sectorielles et normatives, et le suivi des controverses, tels que décrits ci-dessus.

1. Plus spécifiquement, la politique normative de la société de gestion sur le respect des Principes du Pacte mondial et des conventions fondamentales de l'OIT encadre les investissements qui sont faits et exclue les émetteurs, impliqués dans des controverses qui contreviennent aux normes internationales sur les respects des droits humains fondamentaux (aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droit de l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme)
2. Le suivi des controverses opéré par l'équipe ESG porte sur tous les enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale des entreprises tels qu'inclus dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1253,95 Teq CO2 Taux de couverture = 83,47 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le « Say on Climate » ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz
		Emissions de GES de niveau 2	255,42 Teq CO2 Taux de couverture = 83,47 %			

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		<p>Emissions de GES de niveau 3</p>	<p>4806,75 Teq CO2</p>	<p>est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1^{er} juillet 2024.</p>	<p>politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur le politique charbon et pétrole et gaz.</p>
		<p>Emissions totales de GES</p>	<p>6316,11 Teq CO2</p>	<p>PAI non couvert.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1^{er} juillet 2024.</p>		
2. Empreinte carbone	<p>Empreinte carbone</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p>	<p>282,44 (Teq CO2/million d'EUR)</p>	<p>Taux de couverture = 83,47 %</p>	<p>PAI non couvert.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1^{er} juillet 2024.</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p>
		<p>587,13 (Teq CO2/million d'EUR)</p>		<p>PAI non couvert.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1^{er} juillet 2024.</p>		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</p>	<p>587,13 (Teq CO2/million d'EUR)</p>	<p>Taux de couverture = 83,47 %</p>	<p>PAI non couvert.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1^{er} juillet 2024.</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,14 % Taux de couverture = 98,44 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,27 % Taux de couverture = 95,00 % - Part d'énergie non renouvelable produite = 50,63 % Taux de couverture = 37,02 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,60 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 97,41 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,73 % Taux de couverture = 96,84 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288		

				est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16833,75 (T/million d'EUR CA)	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	
			Taux de couverture = 8,36 %			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16,18 (Tonnes)	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
			Taux de couverture = 50,22 %			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs
			Taux de couverture = 100%			

				le 1 ^{er} juillet 2024.		d'incidences négatives (PAI).
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	38,20 %		PAI non couvert.	Cetle communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,48 %				
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,08		PAI non couvert.	Cetle communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 52,34 %				
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	- Diversité des sexes = 41,54 %		PAI non couvert.	Cetle communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 98,85 %				
14. Exposition à des armes controversées (mines)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la	0%		PAI non couvert. Cetle communication	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes

	antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	vente d'armes controversées	Taux de couverture = 100%	ion des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Souverains - Nombre de pays faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu)	0% Taux de couverture = 100%	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines, antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01% Taux de couverture = 98,45 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 ^{er} juillet 2024.	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	6,89% Taux de couverture = 99,48 %	PAI non couvert. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

				le 1 ^{er} juillet 2024.		
--	--	--	--	----------------------------------	--	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	2,7%	France	
IRELAND (GOVERNMENT) RegS	2,0%	Irlande	Finance
EUROPEAN UNION RegS	2,0%	Supranational	Finance
CREDIT AGRICOLE SA MTN RegS	1,7%	France	Finance
ENGIE SA RegS	1,5%	France	Services aux collectivités
IBERDROLA FINANZAS SAU MTN RegS	1,4%	Espagne	Services aux collectivités
BANK OF AMERICA CORP MTN RegS	1,4%	Etats Unis	Finance
POSTNL NV RegS	1,4%	Pays-Bas	Industrie
NATWEST GROUP PLC RegS	1,4%	Royaume Uni	Finance
SPAIN (KINGDOM OF)	1,4%	Espagne	Finance
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA MTN RegS	1,3%	Espagne	Finance
ICADE RegS	1,3%	France	Immobilier
BPCE SA MTN RegS	1,3%	France	Finance
SOCIETE GENERALE SA RegS	1,2%	France	Finance
COMMERZBANK AG RegS	1,1%	Allemagne	Finance

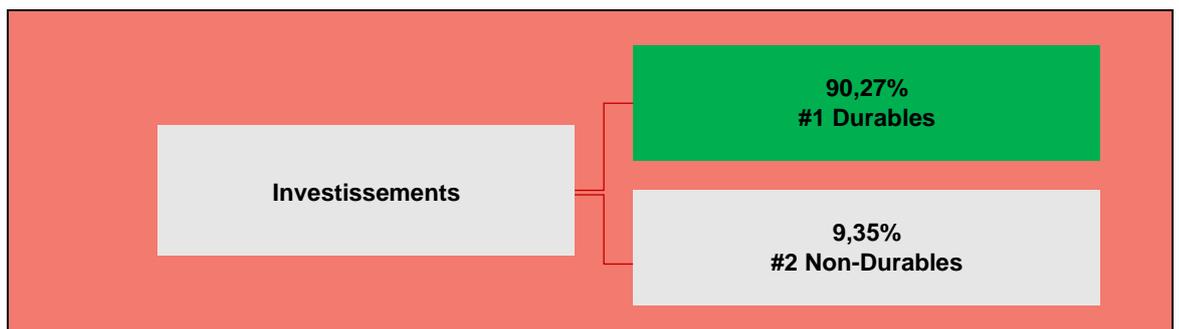
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a eu **90,27%** de son actif net appartenant à la poche des investissements durables (#1 Durable).

Le Fonds a eu **9,35%** de son actif net appartenant à la poche #2 Non durables. Celle-ci est constituée notamment de :

- -0,04% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 0,69 % de titres ou valeurs ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche des investissements durables (#1 Durable) ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Non-durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi invest Green Bonds Euro	
Finance	49,7%
Services aux collectivités	29,3%
Immobilier	8,4%
Autre	6,0%
Industrie	3,4%
Matériaux	2,0%
Soins de santé	0,7%
Services de communication	0,5%
Consommation discrétionnaire	0,0%
Pétrole et gaz	0,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

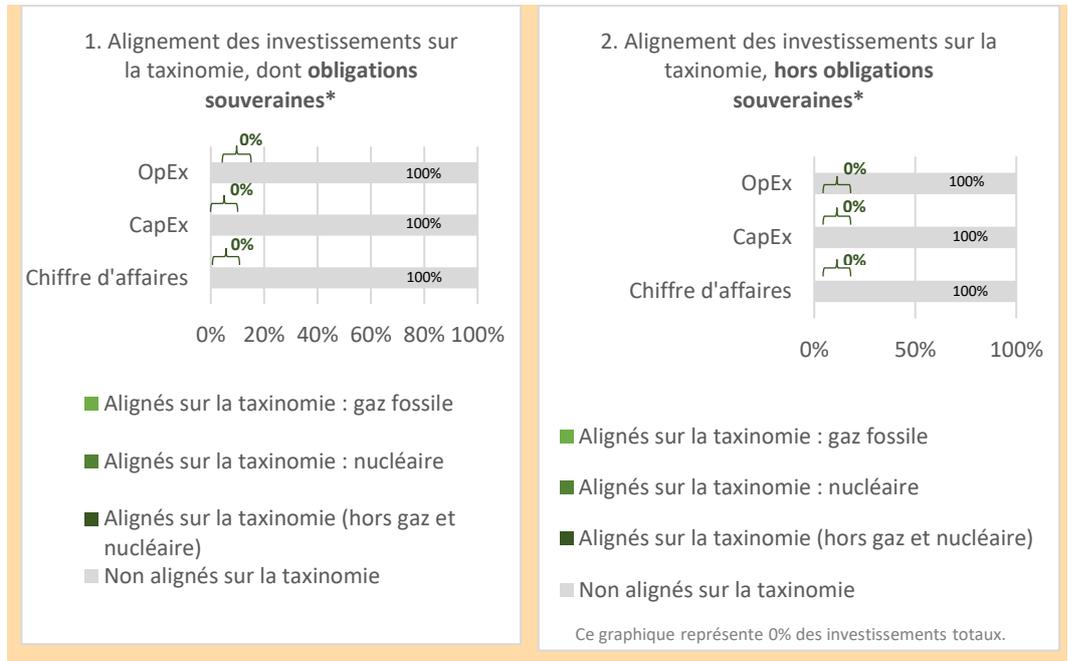
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « 2# Non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST GREEN BONDS EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

OFI INVEST GREEN BONDS EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST GREEN BONDS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.17 10:25:51 +0200



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 15 avril 2025.

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	30 528 352,47
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	29 709 654,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 709 654,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	818 697,60
OPCVM	818 697,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	30 528 352,47
Créances et comptes d'ajustement actifs	21 674,14
Comptes financiers	107 849,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	129 523,39
Total Actif I+II	30 657 875,86

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	29 655 577,79
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	988 325,12
Capitaux propres	30 643 902,91
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	30 643 902,91
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	13 972,95
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	13 972,95
Total Passifs : I+II+III+IV	30 657 875,86

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	503 171,41
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 860,17
Sous-total Produits sur opérations financières	505 031,58
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	505 031,58
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-79 695,87
Frais de gestion de la société de gestion	-79 695,87
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-79 695,87
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	425 335,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	20 015,08
Sous-total Revenus nets I = C+D	445 350,79

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	43 002,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 236,07
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	35 766,82
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 177,78
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	33 589,04
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	494 056,78
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	494 056,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	15 328,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	509 385,29
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	988 325,12

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

En vue de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net du fonds, en instruments financiers de taux de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Le fonds investit au moins 75% de son actif net en obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA (International Capital Market Association). Le Fonds peut également investir dans des titres de créance négociables, TNMT, EMTN, instruments du marché monétaire, obligations convertibles, hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos », obligations callable et puttable), dans la limite de 10% de l'actif net du fonds, dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou Fonds d'investissement éligibles et recourir dans la limite d'une fois l'actif du fonds, à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

Le processus d'investissement, fondé sur une approche fondamentale (top-down) et spécifique (bottom-up), est élaboré d'après une vue stratégique complétée d'une vue tactique.

Cette double vision, conciliant une analyse économique et une analyse de marché, ainsi qu'une analyse à horizon moyen terme et une analyse à horizon court terme, nourrit le process d'allocation (géographique, sectorielle, de point de courbe, de type de taux, de durée, ...) et de construction du portefeuille.

L'espérance de performance est issue de la mise en place de stratégies d'allocation sur différents moteurs de performance :

- Positionnement sur la durée ou sensibilité,
- Choix des points de courbe de rendement,
- Allocation par sous-classe d'actifs :
 - o Etats/Sécurisés/Crédit,
 - o Crédit high beta/low beta.
- Allocation sectorielle au sein du Crédit,
- Répartition géographique,
- Allocation par types de taux (nominaux, variables, réels, indexés),
- Pilotage du rating moyen,
- Allocation par type de séniorité (senior, subordonné, hybride, ...),
- Appréciation du niveau de spread,
- Étude de la valeur relative (rich, cheap),
- Pilotage de la volatilité.

L'allocation stratégique s'accompagne d'une stratégie tactique et dynamique.

La mise en place des allocations est réalisée après détermination de points d'entrée, avec une espérance de gains et des objectifs de points de sortie. Le timing d'intervention, le picking et la fixation du poids de chaque exposition allouée sur les stratégies résultent de nos analyses en valeur absolue et relative. Les études comparatives permettent d'évaluer la cherté relative immédiate et son évolution dans le temps.

La gestion dynamique évolue selon les thèmes d'investissement retenus, les stratégies sélectionnées, les situations et les opportunités de marché. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré, est comprise entre « 0 » et « + 8 ».

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change sur les devises.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	30 643 902,91	26 781 673,84	18 876 260,28	12 497 504,67	6 093 554,69
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	2 273,4020	1 794,6980	1 472,1760	1 499,8300	1 216,1990
Catégorie de parts X	11 736,0000	11 736,0000	8 601,0000	3 001,0000	1,0000
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	25 093,7470	18 471,9260	11 581,3320	5 878,5950	140,9990
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	4 861,63	4 705,79	4 402,34	4 962,14	4 997,50
Catégorie de parts X en EUR	1 462,30	1 414,72	1 322,83	1 490,30	1 500,14
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	96,82	93,81	87,85	99,12	99,93
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	75,03	71,82	134,94	34,02	-35,16
Catégorie de parts X en EUR	23,28	22,25	41,21	11,05	-9,51
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	1,39	1,34	2,59	0,59	-0,69

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par Ofi Invest Asset Management correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs cotés sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,35 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,35 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 0,40 % TTC pour la catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	26 781 673,84
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 841 355,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-934 285,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	425 335,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	35 766,82
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	494 056,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	30 643 902,91

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	634,3760
Parts rachetées	155,6720
Catégorie de parts X	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Parts émises	8 698,1590
Parts rachetées	2 076,3380

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013422839 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013422813 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013422821 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO VYV OBLIGATION EURO

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	29 710	29 710	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	108	-	-	-	108
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	29 710	-	-	108

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	420	5 788	7 217	16 286
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	108	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	108	420	5 788	7 217	16 286

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	29 710	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	29 710	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Comptes financiers	108	-
<i>CACEIS Bank</i>	<i>108</i>	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I France	Monétaire	EUR	819
Total				819

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à recevoir	21 674,14
Total créances	21 674,14
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-7 630,28
Autre	-6 342,67
Total dettes	-13 972,95
Total	7 701,19

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	786,00	1 041,60	818 697,60

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts I	
Revenus nets	158 463,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	158 463,50
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	158 463,50
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	158 463,50
Total	158 463,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts X	
Revenus nets	254 424,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	254 424,38
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	254 424,38
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	254 424,38
Total	254 424,38
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Revenus nets	32 462,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	32 462,91
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	32 462,91
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	32 462,91
Total	32 462,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 113,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12 113,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 113,42
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	12 113,42
Total	12 113,42
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts X	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 813,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 813,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 813,61
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	18 813,61
Total	18 813,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 662,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 662,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 662,01
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2 662,01
Total	2 662,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				29 709 654,87	96,95
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				29 709 654,87	96,95
A2A EX AEM 2.5% 15/06/2026 EMTN	Energie	EUR	140 000,00	141 751,64	0,46
A2A EX AEM 4.375% 03/02/2034	Energie	EUR	130 000,00	142 968,40	0,47
A2A EX AEM 4.5% 19/09/2030 EMTN	Energie	EUR	130 000,00	141 040,91	0,46
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16/07/2029	Energie	EUR	200 000,00	185 351,40	0,60
ABN AMRO BK 0.5% 23/09/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	177 296,82	0,58
ABN AMRO BK 3.0% 01/06/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	298 819,26	0,98
ABN AMRO BK 4.0% 16/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 012,52	0,35
ABN AMRO BK 4.25% 21/02/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 422,94	0,35
ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	141 168,51	0,46
AIB GROUP 0.5% 17/11/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	145 000,00	138 921,35	0,45
AIB GROUP 5.25% 23/10/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	283 019,21	0,92
AIB GROUP 5.75% 16/02/2029	Finance/Assurance	EUR	125 000,00	141 232,47	0,46
AIR LIQ FIN 3.375% 29/05/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 484,50	0,34
AP MOELLER MAERSK AS 3.75% 05/03/2032	Transport	EUR	130 000,00	138 636,54	0,45
ARKEMA 0.125% 14/10/2026 EMTN	Manufacture	EUR	100 000,00	95 708,18	0,31
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12/12/2028	Finance/Assurance	EUR	270 000,00	278 452,71	0,91
ASS GENERALI 3.212% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	141 148,93	0,46
ASS GENERALI 3.547% 15/01/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 282,97	0,34
AXA 1.375% 07/10/2041 EMTN	Finance/Assurance	EUR	320 000,00	278 960,45	0,91
BANCO NTANDER 0.625% 24/06/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	185 198,63	0,60
BANCO NTANDER 1.125% 23/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 708,79	0,32
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 0.3% 04/10/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	288 052,65	0,94
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17/04/2029	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	140 762,01	0,46
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08/10/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	92 631,83	0,30
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29/06/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	182 465,59	0,60
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15/05/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 615,06	0,34
BBVA 1.0% 21/06/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	392 194,25	1,28
BELFIUS SANV 0.375% 08/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	94 577,38	0,31
BELFIUS SANV 3.625% 11/06/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	316 132,02	1,03
BELFIUS SANV 3.875% 12/06/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 465,70	0,34

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BK AMERICA 4.134% 12/06/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	425 034,46	1,39
BK IRELAND GROUP 4.625% 13/11/2029	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	137 885,83	0,45
BK IRELAND GROUP 4.875% 16/07/2028	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	139 224,10	0,45
BK IRELAND GROUP 5.0% 04/07/2031	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	282 967,41	0,92
BNP PAR 0.375% 14/10/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 583,24	0,31
BNP PAR 4.25% 13/04/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 383,29	0,35
BNP PAR 4.375% 13/01/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 827,42	0,35
BPCE 0.5% 14/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	381 577,88	1,25
BQ POSTALE 1.375% 24/04/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	279 455,14	0,91
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	305 000,00	311 947,23	1,02
CA 4.375% 27/11/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	530 730,18	1,73
CAIXABANK 0.375% 18/11/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 803,67	0,64
CAIXABANK 1.25% 18/06/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	294 489,00	0,96
CAIXABANK 5.375% 14/11/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	110 482,86	0,36
CMZB FRANCFORT 3.0% 14/09/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 147,11	0,33
CNP ASSURANCES 2.0% 27/07/2050	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	275 309,25	0,90
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25/03/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	330 677,22	1,08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08/04/2030	Commerce	EUR	100 000,00	103 722,85	0,34
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08/04/2034	Commerce	EUR	100 000,00	104 011,18	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30/10/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	286 934,77	0,94
COVIVIO 1.125% 17/09/2031	Immobilier	EUR	200 000,00	174 960,54	0,57
DANSKE BANK BG 4.5% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	141 643,70	0,46
DANSKE BK 0.75% 09/06/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	139 788,99	0,46
DANSKE BK 1.375% 17/02/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	139 441,18	0,46
DANSKE BK 4.75% 21/06/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	142 068,16	0,46
DNB BANK A 0.375% 18/01/2028	Finance/Assurance	EUR	145 000,00	138 809,27	0,45
DNB BANK A 4.5% 19/07/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	143 030,48	0,47
DNB BANK A 4.625% 01/11/2029	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	138 373,03	0,45
EAST JAPAN RAILWAY 3.976% 05/09/2032	Transport	EUR	260 000,00	278 644,32	0,91
EDP FIN 0.375% 16/09/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 290,46	0,31
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.125% 04/04/2029	Science/Technologie	EUR	130 000,00	139 662,18	0,46
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04/04/2032	Science/Technologie	EUR	130 000,00	142 074,80	0,46
EDPPL 1 7/8 10/13/2025	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	139 658,11	0,46
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18/01/2033	Energie	EUR	100 000,00	106 024,61	0,35
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16/01/2036	Energie	EUR	100 000,00	105 367,29	0,34
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16/09/2026	Finance/Assurance	EUR	285 000,00	279 088,95	0,91
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15/04/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	98 924,98	0,32
ENGIE 0.5% 24/10/2030 EMTN	Energie	EUR	200 000,00	172 744,08	0,56
ENGIE 1.5% PERP	Energie	EUR	500 000,00	463 060,48	1,51

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE 2.125% 30/03/2032 EMTN	Energie	EUR	100 000,00	94 470,40	0,31
EON INTL FINANCE BV 1.25% 19/10/2027	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	135 162,18	0,44
EON SE 1.625% 29/03/2031 EMTN	Energie	EUR	145 000,00	134 943,72	0,44
EON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	135 000,00	141 224,24	0,46
EON SE 3.875% 12/01/2035 EMTN	Energie	EUR	130 000,00	138 455,36	0,45
EON SE 4.0% 29/08/2033 EMTN	Energie	EUR	135 000,00	143 055,05	0,47
ESB FIN 1.0% 19/07/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	138 345,77	0,45
ESB FIN 4.25% 03/03/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 805,58	0,36
EUROPEAN UNION 1.25% 04/02/2043	Autre	EUR	825 000,00	610 256,69	1,99
FINGRID EMTN 3.25% 20/03/2034	Energie	EUR	135 000,00	139 497,76	0,46
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	370 000,00	305 007,83	1,00
GECINA 0.875% 30/06/2036 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	150 958,20	0,49
GECINA 1.375% 26/01/2028 EMTN	Immobilier	EUR	100 000,00	97 272,89	0,32
GECINA 1.625% 14/03/2030 EMTN	Immobilier	EUR	100 000,00	95 351,44	0,31
GECINA 2.0% 30/06/2032 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	187 015,52	0,61
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13/07/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 419,01	1,02
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	432 714,88	1,41
ICADE 1.0% 19/01/2030	Immobilier	EUR	200 000,00	178 094,69	0,58
ICADE 1.5% 13/09/2027	Immobilier	EUR	400 000,00	385 834,77	1,26
ING GROEP NV 2.5% 15/11/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 853,36	0,32
ING GROEP NV 4.0% 12/02/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 769,27	0,35
ING GROEP NV 4.125% 24/08/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	310 387,29	1,01
INTE 4.0% 19/05/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 263,34	0,34
INTE 4.75% 06/09/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	159 388,92	0,52
INTE 4.875% 19/05/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	110 910,03	0,36
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18/10/2043	Admin. publique	EUR	600 000,00	615 113,91	2,01
IREN 1.5% 24/10/2027 EMTN	Energie	EUR	285 000,00	278 098,20	0,91
IREN 3.875% 22/07/2032 EMTN	Energie	EUR	265 000,00	277 864,29	0,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.05% 30/10/2037	Admin. publique	EUR	295 000,00	309 409,91	1,01
KBC GROUPE 0.25% 01/03/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	97 416,94	0,32
KBC GROUPE 0.375% 16/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 961,15	0,32
KBC GROUPE 3.75% 27/03/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 708,39	1,04
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11/03/2031	Commerce	EUR	100 000,00	104 506,46	0,34
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04/04/2028	Commerce	EUR	100 000,00	104 936,54	0,34
LA POSTE 1.45% 30/11/2028 EMTN	Transport	EUR	100 000,00	94 607,30	0,31
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.875% 04/12/2034	Immobilier	EUR	300 000,00	258 140,02	0,84
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	182 735,80	0,60
NATWEST GROUP 4.067% 06/09/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	416 459,51	1,36
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	415 000,00	304 568,94	0,99

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BKP 1.125% 16/02/2027	Finance/Assurance	EUR	285 000,00	278 042,82	0,91
NORDEA BKP 4.875% 23/02/2034	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	279 291,81	0,91
ORSTED 1.5% 26/11/2029	Energie	EUR	150 000,00	139 464,82	0,46
ORSTED 3.25% 13/09/2031 EMTN	Energie	EUR	140 000,00	141 173,60	0,46
ORSTED 3.75% 01/03/2030 EMTN	Energie	EUR	130 000,00	137 805,41	0,45
ORSTED 5.25% 08/12/2022	Energie	EUR	130 000,00	135 314,44	0,44
PERMANENT TSB GROUP 4.25% 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	136 823,22	0,45
POSTNL NV 0.625% 23/09/2026	Transport	EUR	435 000,00	420 160,17	1,37
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09/07/2029	Finance/Assurance	EUR	155 000,00	141 650,31	0,46
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	155 000,00	138 225,88	0,45
PROLOGIS INTL FUND II 2.375% 14/11/2030	Finance/Assurance	EUR	145 000,00	139 268,44	0,45
RED ELECTRICA 4.625% PERP	Energie	EUR	100 000,00	104 768,54	0,34
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 897,78	0,33
REDEIA 3.375% 09/07/2032	Energie	EUR	300 000,00	306 182,42	1,00
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07/12/2031	Energie	EUR	300 000,00	306 847,16	1,00
SG 0.875% 22/09/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	377 107,44	1,23
SG 4.75% 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 524,84	1,04
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	600 000,00	410 643,82	1,34
SSE 1.375% 04/09/2027 EMTN	Energie	EUR	140 000,00	136 426,39	0,45
SSE 2.875% 01/08/2029 EMTN	Energie	EUR	140 000,00	141 534,97	0,46
SSE 4.0% 05/09/2031 EMTN	Energie	EUR	260 000,00	275 456,21	0,90
STATKRAFT AS 2.875% 13/09/2029	Energie	EUR	140 000,00	141 560,20	0,46
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2026	Energie	EUR	140 000,00	141 563,13	0,46
STATKRAFT AS 3.75% 22/03/2039	Energie	EUR	130 000,00	136 330,90	0,44
STATNETT SF 3.375% 26/02/2036	Energie	EUR	135 000,00	138 880,06	0,45
TALANX AG 1.75% 01/12/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	174 609,47	0,57
TELIA COMPANY AB 2.75% 30/06/2083	IT/Communication	EUR	140 000,00	137 426,31	0,45
TENNET HOLDING BV 0.75% 26/06/2025	Energie	EUR	140 000,00	139 146,20	0,45
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	140 000,00	137 525,81	0,45
TENNET HOLDING BV 1.75% 04/06/2027	Energie	EUR	140 000,00	138 397,33	0,45
TENNET HOLDING BV 4.5% 28/10/2034	Energie	EUR	130 000,00	142 422,32	0,46
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24/07/2033	Energie	EUR	100 000,00	105 137,67	0,34
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23/06/2029	Energie	EUR	200 000,00	179 267,78	0,59
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.75% 24/07/2032	Energie	EUR	160 000,00	134 647,65	0,44
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10/04/2026	Energie	EUR	300 000,00	296 146,38	0,97
UNICREDIT 0.8% 05/07/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	186 573,49	0,61
UNICREDIT 5.85% 15/11/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	211 985,90	0,69
UPM KYMMENE OY 0.125% 19/11/2028	Manufacture	EUR	150 000,00	135 191,92	0,44
UPM KYMMENE OY 0.5% 22/03/2031	Manufacture	EUR	160 000,00	137 480,64	0,45
UPM KYMMENE OY 2.25% 23/05/2029	Manufacture	EUR	140 000,00	138 116,74	0,45
VATFAL O 1/2 06/24/2026	Energie	EUR	140 000,00	136 369,69	0,45
VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	Energie	EUR	150 000,00	135 240,64	0,44

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	100 000,00	104 071,88	0,34
VONOVIA SE 2.375% 25/03/2032	Immobilier	EUR	300 000,00	283 366,76	0,92
VONOVIA SE 5.0% 23/11/2030 EMTN	Immobilier	EUR	300 000,00	327 266,64	1,07
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				818 697,60	2,67
OPCVM				818 697,60	2,67
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	786,00	818 697,60	2,67
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				30 528 352,47	99,62

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	30 528 352,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	129 523,39
Autres passifs (-)	-13 972,95
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	30 643 902,91

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	26 719 672,47	18 877 492,90
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	26 269 532,40	18 546 137,84
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	26 269 532,40	18 546 137,84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	403 780,07	96 355,06
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	403 780,07	96 355,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	46 360,00	235 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 360,00	235 000,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	68 800,15	186 628,84
Opérations de change à terme de devises		
Autres	68 800,15	186 628,84
COMPTES FINANCIERS	45 286,43	51 400,17
Liquidités	45 286,43	51 400,17
TOTAL DE L'ACTIF	26 833 759,05	19 115 521,91

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 366 639,91	18 292 914,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	185 938,07	494 651,97
Résultat de l'exercice (a,b)	229 095,86	88 693,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	26 781 673,84	18 876 260,28
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	46 360,00	235 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	46 360,00	235 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 360,00	235 000,00
Autres opérations		
DETTES	5 725,21	4 261,63
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 725,21	4 261,63
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	26 833 759,05	19 115 521,91

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323		2 315 000,00
FGBL BUND 10A 0323		2 658 600,00
EURO BUND 0324	1 372 200,00	
EURO BOBL 0324	954 240,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 049,39	166,34
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	265 540,62	99 728,80
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	269 590,01	99 895,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		773,48
Autres charges financières		
TOTAL (2)		773,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	269 590,01	99 121,66
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	60 821,00	37 716,76
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	208 769,01	61 404,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	20 326,85	27 289,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	229 095,86	88 693,95

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC EGAMO indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013422821 - EGAMO OBLIGATION EURO PART S : Taux de frais maximum de 0.40 % TTC hors OPC EGAMO
FR0013422813 - EGAMO OBLIGATION EURO PART X : Taux de frais maximum de 0.35 % TTC hors OPC EGAMO
FR0013422839 - EGAMO OBLIGATION EURO PART I : Taux de frais maximum de 0.35 % TTC hors OPC EGAMO

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par EGAMO correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : www.egamo.fr

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EGAMO OBLIGATION EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO OBLIGATION EURO S	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO OBLIGATION EURO X	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	18 876 260,28	12 497 504,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 669 821,41	25 980 504,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-320 166,71	-18 183 584,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 156,34	9 956,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-71 950,20	-185 356,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	313 800,00	495 673,92
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-152 670,00	-18 580,00
Frais de transactions	-784,78	-1 126,42
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 487 798,49	-1 965 857,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-588 127,33	-2 075 925,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 075 925,82	110 068,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-281 360,00	185 720,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-46 360,00	235 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-235 000,00	-49 280,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	208 769,01	61 404,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	26 781 673,84	18 876 260,28

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 269 532,40	98,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	26 269 532,40	98,09
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 326 440,00	8,69
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 326 440,00	8,69
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	26 269 532,40	98,09						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							45 286,43	0,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 326 440,00	8,69						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	304 177,41	1,14	783 713,05	2,93	6 989 929,37	26,10	9 777 368,35	36,51	8 414 344,22	31,42
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	45 286,43	0,17								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							954 240,00	3,56	1 372 200,00	5,12
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	23 602,65
	Dépôts de garantie en espèces	45 197,50
TOTAL DES CRÉANCES		68 800,15
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 725,21
TOTAL DES DETTES		5 725,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		63 074,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EGAMO OBLIGATION EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	380,331	1 727 428,75
Parts rachetées durant l'exercice	-57,809	-260 009,66
Solde net des souscriptions/rachats	322,522	1 467 419,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 794,698	
Part EGAMO OBLIGATION EURO S		
Parts souscrites durant l'exercice	7 560,581	681 457,41
Parts rachetées durant l'exercice	-669,987	-60 157,05
Solde net des souscriptions/rachats	6 890,594	621 300,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 471,926	
Part EGAMO OBLIGATION EURO X		
Parts souscrites durant l'exercice	3 135,000	4 260 935,25
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	3 135,000	4 260 935,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 736,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EGAMO OBLIGATION EURO I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGAMO OBLIGATION EURO S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGAMO OBLIGATION EURO X	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part EGAMO OBLIGATION EURO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 806,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGAMO OBLIGATION EURO S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 351,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGAMO OBLIGATION EURO X	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 662,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	229 095,86	88 693,95
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	229 095,86	88 693,95

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	70 269,89	28 795,82
Total	70 269,89	28 795,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 764,15	3 468,61
Total	12 764,15	3 468,61

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO X		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	146 061,82	56 429,52
Total	146 061,82	56 429,52

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	185 938,07	494 651,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	185 938,07	494 651,97

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	58 650,30	169 864,53
Total	58 650,30	169 864,53

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	12 048,61	26 687,16
Total	12 048,61	26 687,16

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO OBLIGATION EURO X		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	115 239,16	298 100,28
Total	115 239,16	298 100,28

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	6 093 554,69	12 497 504,67	18 876 260,28	26 781 673,84
Part EGAMO OBLIGATION EURO I en EUR				
Actif net	6 077 963,91	7 442 371,57	6 481 033,14	8 445 472,90
Nombre de titres	1 216,199	1 499,830	1 472,176	1 794,698
Valeur liquidative unitaire	4 997,50	4 962,14	4 402,34	4 705,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-84,63	-2,00	115,38	32,67
Capitalisation unitaire sur résultat	49,47	36,02	19,56	39,15
Part EGAMO OBLIGATION EURO S en EUR				
Actif net	14 090,64	582 734,12	1 017 507,16	1 733 029,84
Nombre de titres	140,999	5 878,595	11 581,332	18 471,926
Valeur liquidative unitaire	99,93	99,12	87,85	93,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,66	-0,03	2,30	0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,97	0,62	0,29	0,69
Part EGAMO OBLIGATION EURO X en EUR				
Actif net	1 500,14	4 472 398,98	11 377 719,98	16 603 171,10
Nombre de titres	1,000	3 001,000	8 601,000	11 736,000
Valeur liquidative unitaire	1 500,14	1 490,30	1 322,83	1 414,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-25,41	-0,65	34,65	9,81
Capitalisation unitaire sur résultat	15,90	11,67	6,56	12,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	400 000	419 301,95	1,57
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	800 000	768 300,00	2,87
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	200 000	196 736,03	0,73
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	500 000	530 120,30	1,98
MERCEDESSENZ GROUP AG 0.75% 11-03-33	EUR	100 000	83 362,16	0,31
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	85 201,70	0,32
TOTAL ALLEMAGNE			2 083 022,14	7,78
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	800 000	840 938,02	3,14
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 2.375% 09-12-41	EUR	200 000	162 349,50	0,61
TOTAL AUTRICHE			1 003 287,52	3,75
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	300 000	272 290,92	1,02
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	100 000	106 868,03	0,40
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	200 000	187 559,77	0,69
TOTAL BELGIQUE			566 718,72	2,11
ESPAGNE				
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	100 000	101 571,21	0,38
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 0.375% 07-10-27	EUR	100 000	89 926,66	0,33
BANCO DE BADELL 0.875% 16-06-28	EUR	100 000	90 838,03	0,34
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	300 000	318 076,94	1,18
BANCO NTANDER 0.625% 24-06-29	EUR	100 000	89 020,08	0,34
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	200 000	178 943,11	0,67
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	200 000	203 641,21	0,76
IBESM I 03/07/24	EUR	100 000	100 321,14	0,38
TOTAL ESPAGNE			1 172 338,38	4,38
ETATS-UNIS				
AAPL 0 11/15/25	EUR	700 000	664 230,00	2,48
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	100 000	97 481,11	0,36
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	300 000	316 589,98	1,18
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	500 000	513 044,58	1,92
VF 0.25% 25-02-28	EUR	500 000	422 563,49	1,58
TOTAL ETATS-UNIS			2 013 909,16	7,52
FINLANDE				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	EUR	100 000	91 510,97	0,34
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	EUR	100 000	95 004,38	0,36
STORA ENSO OYJ	EUR	150 000	122 469,97	0,46
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	100 000	103 582,16	0,38
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	100 000	104 152,89	0,39
TOTAL FINLANDE			516 720,37	1,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ACAFP 0 3/8 10/21/25	EUR	200 000	190 865,64	0,71
AGEN FRA 1.375% 17-09-24 EMTN	EUR	100 000	98 853,24	0,37
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	400 000	339 407,74	1,27
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	500 000	521 580,36	1,95
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	300 000	277 219,48	1,04
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	300 000	272 823,94	1,02
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	200 000	194 086,49	0,72
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	200 000	183 699,86	0,68
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	700 000	627 011,00	2,34
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	200 000	196 968,42	0,73
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 1.625% 12-05-30	EUR	300 000	284 114,44	1,06
BURE VERI 2.0% 07-09-26	EUR	100 000	97 072,31	0,36
CA 2.8% 16-10-25	EUR	100 000	98 927,59	0,37
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	200 000	211 216,56	0,79
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	200 000	178 444,70	0,67
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	100 000	97 063,49	0,37
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26-11-26	EUR	200 000	184 937,04	0,69
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	200 000	177 252,80	0,66
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	100 000	96 737,79	0,36
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	200 000	190 038,00	0,71
DEXIA MUN 3.125% 16-11-27 EMTN	EUR	300 000	305 678,51	1,14
DEXIA MUN 3.625% 17-01-29 EMTN	EUR	100 000	104 852,16	0,39
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	100 000	78 977,63	0,30
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	200 000	183 155,50	0,69
GECINA 0.875% 25-01-33 EMTN	EUR	100 000	83 604,26	0,31
GFCFP 2 06/30/32	EUR	200 000	187 183,72	0,70
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	100 000	86 125,66	0,32
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	300 000	279 921,60	1,05
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	100 000	99 227,32	0,37
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	200 000	208 887,27	0,78
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	100 000	99 573,40	0,37
RATP 0.35% 20-06-29 EMTN	EUR	200 000	177 106,78	0,66
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	200 000	191 499,68	0,71
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	100 000	108 025,39	0,40
RESFER 0 7/8 01/22/29	EUR	100 000	92 603,45	0,35
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	100 000	94 638,25	0,36
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	100 000	96 972,12	0,37
SG SFH 0.01% 02-12-26	EUR	800 000	740 578,99	2,76
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 0.25% 01-12-31	EUR	200 000	164 643,08	0,62
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL ZCP 23-11-28	EUR	200 000	176 441,00	0,66
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	800 000	815 314,97	3,04
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 0.4% 28-05-31	EUR	300 000	255 049,31	0,95
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.05% 03-02-33	EUR	200 000	208 944,92	0,78
UNIBAIL RODAMCO 2.50% 02/24	EUR	200 000	203 856,27	0,76
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	200 000	176 716,07	0,66
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	100 000	85 097,68	0,31
TOTAL FRANCE			9 822 995,88	36,68

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	100 000	93 268,35	0,34
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	100 000	109 351,50	0,41
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	200 000	171 727,42	0,64
TOTAL IRLANDE			374 347,27	1,39
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	100 000	89 061,21	0,33
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	300 000	282 988,50	1,05
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	200 000	177 893,02	0,67
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	200 000	220 629,70	0,82
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	400 000	423 204,90	1,58
CASSA DI RISPARMIO DI PARMA E PIACENZA S 0.125% 15-03-33	EUR	100 000	75 470,41	0,28
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	200 000	181 449,82	0,68
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	100 000	103 995,73	0,39
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	150 000	161 521,53	0,60
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	300 000	315 059,65	1,18
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	400 000	391 546,00	1,46
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23-06-29	EUR	100 000	86 731,27	0,33
UNICREDIT 0.8% 05-07-29 EMTN	EUR	200 000	178 835,63	0,67
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	200 000	213 614,39	0,80
TOTAL ITALIE			2 902 001,76	10,84
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	300 000	285 302,86	1,07
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	400 000	370 936,26	1,38
TOTAL JAPON			656 239,12	2,45
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	600 000	617 296,03	2,31
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.625% 20-04-30	EUR	100 000	81 439,99	0,30
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22-09-31	EUR	150 000	118 317,32	0,44
SEGRO CAPITAL SARL 1.25% 23-03-26	EUR	100 000	96 649,78	0,36
SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23-03-30	EUR	100 000	93 373,16	0,35
TOTAL LUXEMBOURG			1 007 076,28	3,76
NORVEGE				
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	200 000	207 120,03	0,78
TOTAL NORVEGE			207 120,03	0,78
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	200 000	184 060,20	0,69
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	200 000	170 492,69	0,64
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	400 000	403 212,61	1,51
ASML HOLDING NV 2.25% 17-05-32	EUR	200 000	196 707,16	0,73
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	100 000	93 381,18	0,35
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-11-25	EUR	100 000	94 696,60	0,35
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	150 000	143 253,06	0,53
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	300 000	297 491,56	1,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	200 000	209 587,44	0,78
KONINKLIJKE PHILIPS NV 2.125% 05-11-29	EUR	100 000	92 472,05	0,34
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	100 000	93 455,07	0,35
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	100 000	102 565,90	0,38
MONDELEZ INTL HLDINGS NE 0.25% 09-09-29	EUR	350 000	302 138,32	1,13
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	100 000	88 500,58	0,33
ROYAL PHILIPS ELECTRONICS NV 0.5% 22-05-26	EUR	300 000	280 944,73	1,05
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	350 000	320 288,50	1,20
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	200 000	218 618,60	0,82
TENNET HOLDING BV 3.875% 28-10-28	EUR	400 000	421 103,43	1,57
TOTAL PAYS-BAS			3 712 969,68	13,86
ROYAUME-UNI				
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	87 446,70	0,32
TOTAL ROYAUME-UNI			87 446,70	0,32
SUEDE				
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	EUR	150 000	143 339,39	0,54
TOTAL SUEDE			143 339,39	0,54
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 269 532,40	98,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			26 269 532,40	98,09
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	1,69	403 780,07	1,51
TOTAL FRANCE			403 780,07	1,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			403 780,07	1,51
TOTAL Organismes de placement collectif			403 780,07	1,51
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	-8	-12 560,00	-0,05
EURO BUND 0324	EUR	-10	-33 800,00	-0,13
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-46 360,00	-0,18
TOTAL Engagements à terme fermes			-46 360,00	-0,18
TOTAL Instrument financier à terme			-46 360,00	-0,18
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	46 360	46 360,00	0,18
TOTAL Appel de marge			46 360,00	0,18
Créances			68 800,15	0,25
Dettes			-5 725,21	-0,02
Comptes financiers			45 286,43	0,17
Actif net			26 781 673,84	100,00
Part EGAMO OBLIGATION EURO S	EUR	18 471,926	93,81	
Part EGAMO OBLIGATION EURO I	EUR	1 794,698	4 705,79	
Part EGAMO OBLIGATION EURO X	EUR	11 736,000	1 414,72	